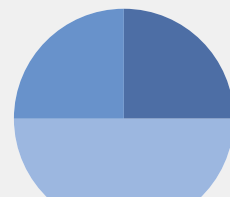


Actualités OFS



00 Bases statistiques et généralités

Neuchâtel, juin 2021

Rapport sur la mise en œuvre 2020

Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020–2023 (PPA)

1 Introduction

Le programme pluriannuel de la statistique fédérale (PPA) met l'accent, pour développer la production statistique, sur l'utilisation ciblée des potentiels de la transformation numérique. Des objectifs stratégiques et des plans de développement concrets ont été fixés à cet égard pour la législature 2020–2023 dans différents secteurs de la production statistique.

Le présent rapport sur la mise en œuvre du PPA 2020–2023 expose les principaux résultats obtenus en 2020. Sont évoquées notamment les premières conséquences qui ont été tirées dans le domaine statistique de la crise du coronavirus et dans cette optique les orientations et les objectifs stratégiques du PPA.

En annexe se trouve l'avis de la Commission de la statistique fédérale, au sein de laquelle sont représentés les cantons, les communes, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux, l'administration fédérale et la Banque nationale suisse. Conformément à l'art. 13, al. 1, de la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF, RS 431.01) et à l'art. 5, al. 3, de l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale (RS 431.011), la Commission rédige chaque année un rapport sur l'exécution du programme statistique pluriannuel et sur la situation et l'évolution de la statistique publique en Suisse.

2 Bases de l'évaluation

Le septième *programme pluriannuel de la statistique fédérale (PPA)* donne une vue d'ensemble des statistiques produites dans les domaines thématiques les plus importants pour la conduite de l'État. Il fixe les objectifs et les priorités des activités statistiques

fédérales pour la législature en cours. Il sert de base de planification à long terme et de programme de travail. Quatre objectifs stratégiques ont été fixés pour la législature 2020–2023:

- **Objectif stratégique 1: Utilisation multiple des données:** mettre en œuvre l'utilisation multiple des données dans le système de la statistique fédérale.
- **Objectif stratégique 2: Satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs:** ajuster durablement l'offre d'informations et de prestations statistiques aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs de statistiques, tout en observant les exigences de la statistique publique.
- **Objectif stratégique 3: Des processus de production souples et des compétences adéquates:** fonder la production de l'information statistique sur une utilisation optimisée des bases de données, des ressources et des méthodes existantes.
- **Objectif stratégique 4: Conditions cadres et partenariats:** collaborer largement avec les partenaires internes et externes de la statistique publique pour développer efficacement les compétences et l'offre statistique.

3 Principales conclusions

L'examen des avis rendus par les producteurs de statistiques consultés dans l'administration fédérale et par les responsables sectoriels de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montre qu'il n'y a pas lieu, ni sur le plan stratégique, ni sur le plan thématique, de réviser radicalement les priorités fixées dans le PPA 2020–2023.

La mission de la statistique fédérale, comme le rappelle le PPA 2020–2023, n'a pas fondamentalement changé malgré la disponibilité croissante de données et d'informations dans le

contexte de la transformation numérique. La statistique fédérale est appelée à produire des informations statistiques de haute qualité propres à fonder une réflexion objective sur la Suisse. Ces informations produites selon des normes scientifiques transparentes sont en quelque sorte le «tableau de bord de la Suisse». La crise du coronavirus, et la hausse sensible de la demande d'informations statistiques qui en est résultée, ont montré combien il importe de disposer de telles informations en temps de crise. Elles permettent de débattre sur des bases objectives, de prendre des décisions fondées et de renforcer, par la transparence, la confiance de la population dans le gouvernement, le Parlement et l'administration.

Le PPA 2020–2023 vise à poursuivre l'amélioration de l'exploitation des potentiels de la transformation numérique. L'objectif premier consiste à développer le système de la statistique fédérale et ses processus de production de manière à axer toujours plus efficacement les informations et les prestations statistiques sur les besoins des utilisateurs. Le développement de la statistique fédérale s'est poursuivi l'année dernière conformément aux axes stratégiques du PPA. La pandémie a stimulé ce développement et a mis en évidence certains besoins: notamment la nécessité d'améliorer le degré d'actualité des données, leur accessibilité et l'exploitation des données existantes. Il faut également développer des méthodes statistiques nouvelles ou complémentaires et, conformément à l'**objectif 2** du PPA, rendre l'offre d'informations statistiques plus flexible et plus actuelle – sans pour autant remettre en cause les informations statistiques existantes (par exemple sur les structures économiques et démographiques).

La pandémie a montré la nécessité d'aller, en temps de crise, au-delà de «l'offre statistique standard» pour pouvoir mettre à disposition rapidement, par des méthodes et avec des données nouvelles, les informations ciblées dont on a besoin. Des processus de production plus flexibles et des compétences supplémentaires en science des données permettront d'expérimenter et de développer, conformément à l'**objectif 3** du PPA, des solutions efficaces et peu coûteuses pour produire de l'information et pour exploiter des données qui ne pourraient pas être exploitées par les procédés et les méthodes d'analyse traditionnelles.

Un fondement important de cette politique réside dans la mise en œuvre de l'**objectif 1** du PPA sur l'utilisation multiple des données. Dans le contexte de la transformation numérique, ce sont avant tout les données – et moins les technologies individuelles – qui constituent le moteur principal d'une administration moderne «axée sur les données» tant pour les statistiques fédérales que pour le secteur public dans son ensemble. Pièce maîtresse de l'écosystème des données, les producteurs de la statistique fédérale, et en particulier l'OFS, peuvent et doivent aider l'administration fédérale à exploiter les potentiels de la transformation numérique pour assouplir ses procédures et prendre les bonnes décisions. De cette manière, la statistique fédérale peut élargir sa mission pour assurer l'utilisation efficace de toutes les sources de données existantes à des fins à la fois statistiques et administratives, tout en garantissant la qualité, la confidentialité et la sécurité des données.

Le principal levier pour y arriver est le «*data stewardship*», système qui permet de garantir la qualité et la pertinence des données, ainsi que leur mise à disposition et leur utilisation par les personnes autorisées, dans le respect de la législation et de la protection des données. La pandémie a montré la nécessité de pouvoir accéder rapidement aux données adéquates pour faire face à des besoins nouveaux. Il faut par conséquent mettre les compétences de la statistique fédérale en matière d'utilisation des données au service de toute l'administration fédérale. D'où la nécessité de développer les conditions cadres et les partenariats actuels conformément à l'**objectif 4** du PPA, qui formule par ailleurs des règles claires en matière de séparation entre activités statistiques et activités administratives afin de préserver le secret statistique, principe élémentaire de la statistique fédérale.

4 Annexes

4.1 Annexe 1: Procédure d'évaluation

La procédure d'évaluation annuelle de la mise en œuvre du PPA comporte trois étapes. Elle tient compte, en plus des objectifs stratégiques, des travaux de planification menés au niveau des services spécialisés. Ces travaux servent à adapter la production statistique aux besoins des utilisateurs de statistiques et de nos partenaires. Ils sont coordonnés par les responsables de l'OFS pour chaque domaine thématique du programme pluriannuel. Ils s'appuient en particulier sur des échanges avec les producteurs statistiques de la Confédération et avec leurs organes représentatifs. Les trois étapes de l'évaluation sont les suivantes:

- Premièrement, étudier avec les producteurs de statistiques de la Confédération les mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et thématiques du PPA et évaluer leur état d'avancement. Examiner le degré de réalisation des projets, des enquêtes directes et des publications inscrites dans le programme pluriannuel (contrôle de l'avancement des travaux, voir l'annexe 2).
- Deuxièmement, évaluer sur cette base dans quelle mesure les priorités stratégiques ont été respectées et estimer si les travaux déjà accomplis et ceux qui sont planifiés permettront d'atteindre les objectifs stratégiques du PPA avant la fin de la législature.
- Troisièmement, examiner s'il faut, en raison de changements politiques, sociaux, techniques ou économiques, compléter ou réorienter les objectifs et les priorités du PPA, afin d'assurer durablement l'accomplissement des tâches inscrites dans le PPA et dans la loi sur la statistique fédérale.

4.2 Annexe 2: Contrôle de l'avancement des travaux

Le contrôle de l'avancement des travaux donne une idée de l'avancement des projets inscrits dans le *programme annuel de la statistique fédérale 2020*, des enquêtes directes qui y sont prévues et de la réalisation du plan de publication.

Pour l'année 2020, le programme annuel énumérait 39 projets et développements prioritaires – 36 pour l'OFS et 3 pour Swisstopo. Sur l'ensemble des étapes de réalisation de ces projets, six (soit environ 15%) n'ont pas été atteintes ou n'ont été atteintes que partiellement. Les raisons en sont diverses – la crise du coronavirus a été évoquée dans cinq cas. Onze projets ont été déclarés achevés pour 2020. Aucun projet n'a été intégré dans la production courante.

Les 51 enquêtes directes prévues pour l'année 2020 ont toutes été réalisées, à deux exceptions près. 25 enquêtes (49%) ont été achevées avant la fin de l'année. Trois sont des enquêtes permanentes. Deux – l'enquête sur le trafic voyageur à travers les Alpes et le microrecensement sur la mobilité et les transports – ont été interrompues à cause de la pandémie et ont été relancées en 2021. La préparation, prévue pour 2020, du programme PIAAC (*Programme for the International Assessment of Adult Competencies*) de l'OCDE, auquel la Suisse participe comme beaucoup d'autres pays de l'OCDE, a été reportée d'un an.

189 publications étaient inscrites dans le plan de publication 2020. 21 publications n'ont pas pu être réalisées avant la fin de l'année. Nous n'avons pas eu de retour sur 12 publications. 14 ont été reportées à 2021 et trois à 2022. 4 publications ont été annulées en raison de la crise du coronavirus.

Probablement parce que 2020 est la première année du cycle quadriennal du PPA, il n'y a eu à apporter, sur les indications fournies par les acteurs concernés, que de minimes adaptations au *portefeuille des activités statistiques de la Confédération* (annexé au PPA). Dans le domaine thématique «Mobilité et transports», l'activité inscrite sous «Coûts et financement des transports» a été reformulée. Dans le domaine thématique «Social», la description de la «Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI» a été modifiée.

4.3 Annexe 3: Contrôle des objectifs stratégiques

Objectif stratégique 1: développer l'utilisation multiple des données dans le système de la statistique fédérale

Les principaux éléments de l'utilisation multiple des données ont été formulés sous forme de priorités et seront progressivement mis en œuvre dans le système de la statistique fédérale. Dès 2019, le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de la statistique de travailler sur l'utilisation multiple des données afin de soulager les personnes et les entreprises¹. Cette mission a été renforcée en 2020 quand le Conseil fédéral a pris connaissance le 25 novembre 2020 de quatre rapports sur l'avancement du programme de gestion nationale des données (NaDB)² et décidé de nouvelles mesures en vue de l'utilisation multiple des données. Pour que les données de l'administration fédérale puissent à l'avenir être exploitées plus facilement et plus efficacement, l'OFS

a entrepris en 2020 d'établir un inventaire descriptif précis des données administrées au niveau fédéral (métadonnées). Cette base de connaissances permettra de consulter plus facilement les données. Les ménages et les entreprises s'en trouveront soulagés car ils n'auront plus à communiquer qu'une seule fois leurs données aux autorités.

Évaluation: des travaux prioritaires ont été planifiés jusqu'à la fin de la législature. Au vu des progrès accomplis jusqu'ici, ils pourront être achevés dans ce laps de temps. Ce qui n'est pas encore assuré, en revanche, c'est le financement des tâches supplémentaires que l'OFS a dû assumer sans augmentation correspondante de ses moyens. Les ressources étant limitées, il faudra procéder, par-delà les mesures de rationalisation déjà prises, à une priorisation des activités et à l'annulation de certaines d'entre elles.

Objectif stratégique 2: ajuster durablement l'offre d'informations et de prestations statistiques aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs de statistiques, tout en observant les principes de la statistique publique

Cet objectif sert de ligne directrice pour le développement des produits et des prestations statistiques, qui sont un cadre de référence pour la formation de l'opinion publique et pour la planification et la conduite de l'action politique. Le développement de la statistique publique s'est poursuivi l'année dernière de manière ciblée. La pandémie a accéléré les choses, mettant en évidence certains besoins. Le covid-19 a frappé la société et l'économie de plein fouet. Les statistiques structurelles et conjoncturelles, notamment, ont eu à relever des défis extraordinaires et inattendus: les comportements des consommateurs et des entreprises ont été fortement influencés. L'arrêt des activités dans certaines branches, mais aussi les restrictions aux voyages ont fortement perturbé la vie économique, rendant difficile le traitement des données statistiques. Les effets de la pandémie ont été signalés de manière transparente dans toutes les publications statistiques. Autre exemple d'adaptation de la statistique aux besoins du moment: la production hebdomadaire de données statistiques sur la mortalité pour permettre l'observation de l'évolution de l'épidémie. Sur la base du registre d'état civil INFOSTAR, des données sur les décès sont produites chaque semaine par groupes d'âge, par sexes et par cantons. Les données sont communiquées à EUROSTAT. L'OFS a mis au point sur cette base un système de surveillance de la mortalité qui fait apparaître les périodes de surmortalité.

Le monitoring pour l'application SwissCovid a également été mis sur pied au début de la crise, et la coordination des données cantonales a été initiée pour aider l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à maîtriser l'épidémie. Malgré les circonstances difficiles, le grand public, les décideurs et les médias ont continué de recevoir des informations statistiques fiables, parfois sous une forme élargie et développée, dans la qualité attendue.

¹ Le Conseil fédéral veut favoriser l'utilisation multiple des données et décharger les entreprises → Communiqué → Office fédéral de la statistique (admin.ch)

² Le Conseil fédéral continue de promouvoir l'utilisation multiple des données → Communiqué → Office fédéral de la statistique (admin.ch)

L'OFS a poursuivi comme prévu les travaux commencés en 2019 de mise en œuvre de la stratégie Open Government Data 2019–2023, qui a pour but de mettre à la disposition du public, pour être réutilisées, les données de la statistique fédérale. La demande de données ouvertes a été particulièrement forte en 2020 en raison de la pandémie. Cette situation spéciale a été l'occasion de sensibiliser plus activement différentes unités administratives à l'importance de la stratégie OGD. Un des objectifs visés dans le cadre de cette stratégie est d'ancrer dans le droit le principe «*open data by default*». D'entente avec le Département fédéral des finances (DFF), un article à ce sujet a été inscrit dans la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), que le Conseil fédéral a mise en consultation le 11.12.2020³.

Évaluation: toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les priorités fixées avant la fin de la législature ont été planifiées. Leur réalisation au cours de la présente législature paraît assurée, dans le cadre de la planification fixée, vu le degré d'avancement atteint jusqu'ici.

Objectif stratégique 3: fonder la production de l'information statistique sur une utilisation optimisée des bases, des ressources et des méthodes existantes.

Cet objectif stratégique sert de ligne directrice pour le développement des processus de production statistique et pour la mise en œuvre des innovations nécessaires. Il s'agit par exemple d'examiner systématiquement des méthodes nouvelles, plus élaborées, et de promouvoir le développement des compétences nécessaires à cet effet.

Pour pouvoir générer des connaissances nouvelles à partir de données déjà disponibles, l'OFS a entrepris en 2020 de créer un Centre de compétences en science des données (DSCC)⁴. Le DSCC proposera des services dans ce domaine «*data science as a service*». Ces services seront axés sur des processus visant à trouver des solutions à des problématiques complexes, non structurées, dans des domaines où les données sont abondantes, par les méthodes, les techniques et les procédés de la science des données (p. ex. dans le domaine de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle). Ces nouveaux services seront proposés à toute l'administration fédérale et développés à des fins de coopération, dans des domaines appropriés, avec les administrations cantonales et communales.

Évaluation: toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les priorités fixées avant la fin de la législature ont été planifiées. Leur réalisation au cours de la présente législature paraît assurée, dans le cadre de la planification fixée, vu le degré d'avancement atteint jusqu'ici.

Objectif stratégique 4: collaborer largement avec les partenaires internes et externes de la statistique publique pour développer efficacement les compétences et l'offre statistique

Le quatrième objectif concerne les conditions cadres à créer pour assurer la mise en œuvre efficace des développements liés aux trois premiers objectifs. Il s'agit notamment de revoir et de faire évoluer les bases légales de la statistique fédérale. L'examen des adaptations légales nécessaires à la mise en œuvre du principe de l'utilisation multiple des données a débuté l'année dernière (cf. objectif 1).

Côté coopération on a, par exemple, actualisé l'an dernier sur de nouvelles bases le partenariat déjà ancien entre l'OFS et l'université de Neuchâtel en élargissant la coopération au domaine de la science des données et des méthodes statistiques, et en signant un nouvel accord de coopération pour 2021–2024. La coopération avec d'autres universités et avec l'EPF de Lausanne a également été renforcée. Un résultat important de la coopération avec des partenaires internes et externes a été le lancement et la réalisation de plusieurs projets pilotes sur la mise en œuvre de méthodes novatrices. Ces projets sont décrits sur le microsite «Statistiques expérimentales» de l'OFS.

Évaluation: toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les priorités fixées avant la fin de la législature ont été planifiées. Leur réalisation au cours de la présente législature paraît assurée, dans le cadre de la planification fixée, vu le degré d'avancement atteint jusqu'ici.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Petra Keller, OFS, Tél. 058 463 62 04
Rédaction:	Samuel Schütz, OFS; Petra Keller, OFS; Pascal Bisang, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	00 Bases statistiques et généralités
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	192-2000

³ Le Conseil fédéral met en consultation la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (admin.ch)

⁴ Statistiques, science des données et gestion nationale des données: trois missions pour un OFS tourné vers le futur – Production statistique, gestion et science des données → Communiqué → Office fédéral de la statistique (admin.ch)